

# En patrouille sur le littoral contre le camping sauvage

Les gardes de la Collectivité de Corse mènent une campagne de sensibilisation sur l'île où le bivouac sauvage est une pratique répandue malgré une interdiction stricte. Le manque d'information et l'inattention sont souvent en cause. Exemple sur le littoral balainin



Le manque d'information est souvent mis en cause, tout comme certaines applications mobiles participatives.

Il est 19 heures passées et le soleil décline déjà derrière la Bevelata à Calvi. Les gardes du littoral sont en faction sur la route en corniche qui surplombe la presqu'île. Aux jumelles, ils surveillent les véhicules stationnés près de la plage de l'Alga. Comptent-ils passer la nuit ici ?

Des déchets (des campings et aires municipales prévues à cet effet, le bivouac est interdit en

juin). Le message que nous souhaitons faire passer est que le bivouac a forcément une conséquence sur l'environnement. Cela peut produire des déchets et perturber surtout la tranquillité de la faune et de la flore. Même le bruit a des conséquences. La nuit, la nature a le droit de se reposer.

La Bevelata n'a besoin de personnes pour se vider de ses derniers baigneurs et vacanciers, ce



Les gardes du littoral de la Collectivité de Corse mènent une campagne de sensibilisation contre le camping sauvage.

PHOTOS JM COUDRAY/CRYSTAL PICTURES

Corse, qui plus est sur les espaces naturels sensibles, propriétés du Conservatoire du littoral. « Bivouaquage, c'est le fait de passer la nuit, entre 21 heures et 6 heures des matin, vulgarise Pierre Dollé, chef du service régional des espaces littoraux et terrestres. Il est interdit de dormir la nuit dans la nature, peu importe que l'on soit en solitaire, en duo, en trio, à deux ou à cheval. »

Les gardes du littoral sont des agents de la Collectivité de Corse. Par convention, cette dernière est en charge de la surveillance des espaces, propriétés du Conservatoire du littoral. Les gardes du littoral ont aussi un pouvoir de police puisqu'ils sont assermentés par le procureur pour constater des infractions et dresser des procès-verbaux. Mais, en ce début d'été, l'heure est davantage à la sensibilisation.

« On entend souvent aller qu'en Corse, le bivouac sauvage est interdit. C'est absolument faux ! », clame Pierre Dollé, le chef des gardes. Le président du Conseil territorial rappelle il y a quelques

mois. C'est plutôt une bonne nouvelle pour les gardes que de constater le respect de l'interdiction. Ils peuvent ensuite la direction de Spazio, sur la commune de Lumio, un autre spot prisé par les campeurs. La zone y est strictement délimitée qu'à la Bevelata et permet d'approcher la mer même avec une voiture basse. Cette fois, entre chien et bœuf, les gardes ne rencontreront pas d'obstacles.

## Des loueurs insulaires

« Un problème nouveau se pose, côté aéroport, avec la location de vans aménagés et de camping-cars directement en Corse, analyse le garde Paul-Vincent Ferrasoli, adjoint au chef de service pour la Haute-Corse. Plusieurs commerces ont vu le jour, avec parfois une délimitation de l'information sur les emplacements où camper. Autrement, le camping-carte débarras du bateau sans forcément avoir la bonne information. Aujourd'hui, la plupart du temps, les véhicules sont loués sur place. Notre rôle est

est donc de sensibiliser les loueurs également en indiquant que le littoral a des contraintes et que l'on ne peut pas tout y faire. »

Entre les immortelles sauvages et les giffes de société, des chemins parcourent le littoral de Spazio. Les gardes connaissent ces « spots » et repèrent, au premier coup d'œil, un véhicule installé pour la nuit. L'arrivée soudaine de six gardes en véhicule est surprenant, voire effrayant pour certains. Mais la conversation reste cordiale avec ces vacanciers souvent mal informés.

« Les gens n'ont pas l'impression de faire quelque chose de mal et ils sont souvent de bonne foi, constate Pierre Dollé. Il peut y avoir des jeunes qui arrivent tard le soir, débarquent du bateau et s'installent. Il n'y a pas de volonté de nuire au site, mais il y a de l'inattention et du manque d'information. »

Le ton est bon entre les et les contrevenants comprennent

qu'ils doivent « décamper ». Ils rencontrent un rappel au règlement assorti d'une amende de 115 € chacun. La sanction peut aller beaucoup plus loin si un dépôt de déchets ou des atteintes graves à l'environnement sont constatés. « Pour l'instant, ce n'est pas fréquent que nous mettions des amendes, concède un garde. Il est vrai que l'on peut très facilement être contrevenant si on ne se renseigne pas bien sur le site. Bénévolement, sous l'autorité du procureur, certaines infractions graves peuvent aboutir sur des amendes à plusieurs centaines de milliers d'euros. »

Plusieurs véhicules suspects sont repérés à Spazio. Parkés, leurs occupants sont encore à la plage, à la pêche ou au restaurant. Dans tous les cas, les gardes tentent de les identifier pour dispenser leur message. En revenant à leur véhicule, certains vacanciers affirment qu'ils comptaient bien partir. Qu'importe, pour les

gardes, dont la mission est de sensibiliser.

## Une coordination régionale

Direction la plage d'Angona et, tout au bout, le parking arboré de la Punta di Varciale, autre lieu prisé pour la baignade et le bivouac. Un camping « officiel » n'est pourtant distant que de quelques centaines de mètres. Les gardes étaient sûrs d'y trouver du monde et ils ne sont pas trompés. Trois, voire quatre véhicules semblent installés pour la nuit. La pédagogie reprend.

« En Balagne, nous sommes sur des sites urbains ou périurbains, constate Pierre Dollé. Dans les Agriate, par exemple, l'infraction est encore mieux caractérisée parce que les gens savent qu'ils sont en pleine nature. En revenant à leur véhicule, certains vacanciers affirment qu'ils comptaient bien partir. Qu'importe, pour les

gardes, dont la mission est de sensibiliser.

Après la campagne de prévention contre le camping sauvage réalisée en 2019 par l'ATC (lire ci-contre), c'est la première fois que les gardes réalisent de telles patrouilles nocturnes.

« Ce qui a pu permettre ces patrouilles de sensibilisation, c'est l'harmonisation de la gestion au niveau régional suite à la fusion des trois collectivités, relate Paul-Vincent Ferrasoli. Avant, c'était les deux départements, avec l'aide de l'Office de l'environnement. Au jour d'aujourd'hui, nous sommes un seul et même service. C'est donc plus facile de mettre en place ce genre de missions. »

Les patrouilles de sensibilisation contre le camping sauvage vont se poursuivre un peu partout sur l'île, des Agriate à Baccapapa, du Cap Corse à la Plaine orientale.

JEAN-FRANÇOIS PACELLI



En dehors des campings et espaces municipaux prévus à cet effet, le camping est interdit en Corse de 21 heures à 6 heures.



En fin de journée, des patrouilles vont s'assurer qu'aucun campeur n'a pris ses quartiers pour la nuit hors des zones autorisées.

# « En Corse, seule la nature est sauvage, pas le camping ! »



Les gardes du littoral de la CdC ont un pouvoir de police.



Depuis 2019, la CdC, à travers son Office de l'environnement et son Agence du tourisme, prend à cœur la problématique du camping sauvage.

PHOTOS JM COLONNA/CRYSTAL PICTURES

L'Agence du tourisme de Corse avait financé une campagne de communication contre le camping sauvage, durant l'été 2019. « En Corse, seule la nature est sauvage, pas le camping ! Le respect l'environnement, je ne campe pas ici », indiquaient les affiches.

Un message adressé aux contevenants, soit une infime partie des quelque 28 000 camping-caristes qui fréquentent la Corse chaque été. Pour être en règle, ces derniers se rendent dans les établissements équipés, 200 au total sur toute île.

Un « marché en plein essor », selon la présidente de l'ATC Na-

nette Maupertuis, et qui avait conduit l'Agence vers plusieurs actions « conjonctives et complémentaires ». Il s'agissait, pour rappel, de mener des actions de communication et de sensibilisation, comme le font aujourd'hui les gardes du littoral, mais aussi d'améliorer l'offre d'accueil et de créer de nouvelles aires. La partie la plus polémique consistait en l'instauration d'une « écotaxe remboursable » dont l'Assemblée nationale n'avait pas voulu.

Selon les chiffres de l'ATC, qui remontent à 2016, environ 23 % des camping-caristes ne fréquentent pas les espaces prévus

à cet effet. Autant de nuitées perdues pour les professionnels et pour les organismes collecteurs de taxes de séjours, mais aussi de potentiels dégâts sur l'environnement.

### Trois millions d'euros de pertes estimées

« Les pertes sont estimées à trois millions d'euros pour les professionnels, une nuitée s'élevant en moyenne à 35 euros pour un séjour de 13 jours, sans oublier les 100 000 euros qui s'évaporent et ne retombent pas dans l'escarcelle de nos EPCI », indique l'ATC.

Le marché a évolué depuis l'été 2019 avec l'apparition de loueurs de camping-cars et de vans aménagés en Corse. Des professionnels qui se font le relais de la politique territoriale en envoyant leurs clients vers les campings.

« Le camping sauvage est interdit en Corse. L'île vit du tourisme et le camping en fait partie. Il est mal vu de dormir hors des zones autorisées », prévient le vendeur de l'agence Blackbeep Van Corse. D'autres agences locales relaient même le slogan de l'ATC. Malgré cela, le camping sauvage continue d'exister.

J.-F. P.

# Attention aux applications participatives

- 
**park4night - camping car, van**  
 AppMobilEdition · Voyages et infos locales  
 4,5 ★ | 1 M+
- 
**CAMPING-CAR-PARK**  
 CAMPING-CAR PARK  
 4,0 ★ | 100 k+
- 
**CaraMaps - Aires camping-car**  
 CaraMaps · Voyages et infos locales  
 4,1 ★ | 500 k+
- 
**Aires Campingcar-Infos V4.x**  
 Microweb17 · Voyages et infos locales  
 4,5 ★ | 50 k+

### De nombreuses applications référencent les meilleurs spots de camping.

Les gardes du littoral mettent en garde contre l'utilisation de certaines applications mobiles participatives qui véhiculent parfois de fausses informations concernant les lieux où le camping est autorisé. La plus connue de ces applications est Park4night, autrement dit « se gaver pour la nuit ».

« La présence d'un site sur l'application multiplie par cinq ou six sa fréquentation, assure Pierre Doff, le chef des gardes du littoral de la CdC. Il nous faut donc mener aussi ce travail de sensibilisation auprès des gens qui font ces

applications. Nous avons un vrai problème avec cela. Nous prenons contact avec ces applications, leur demandant retirer les spots où le bivouac est interdit. Park4night s'est excusé immédiatement et nous les en remercions. »

Certains loueurs, comme Blackbeep Van, dirigent leurs clients vers leur propre application. Cette dernière ne recensait que des sites officiels de camping, et donc autorisés. À l'inverse d'autres applications au fonctionnement collaboratif et, donc, à la précision douteuse.

J.-F. P.